



Frais de déplacements pour voir l'enfant

Par **fanny**, le **25/11/2008** à **12:01**

Bonjour,
L'ex de mon ami est parti vivre à 900 kms avec son fils. Je souhaiterais savoir si les frais de déplacements peuvent être partagés à deux ? Car c'est toujours à lui d'aller chercher son fils et de payer la totalité en plus de la pension alimentaire. Elle lui dit que c'est la condition : s'il veut voir son fils, il doit payer tout les frais de déplacements + la pension alimentaire ! Quels sont les droits de mon ami ?
Merci

Par **Marion2**, le **25/11/2008** à **22:03**

Bonsoir,
Il faudrait que votre ami saisisse le JAF pour expliquer la situation. Un avocat n'est pas nécessaire.
Cordialement

Par **MERLIN**, le **25/11/2008** à **22:23**

Bjr,
Compte tenu de l'éloignement et de ce que la maman a quitté la région, une demande de partage des frais de transport apparaît tout à fait légitime. Le juge s'interrogera également sur la situation financière des deux parents.
S'agissant de la saisine du jaf, il s'agit de celui du lieu où demeure l'enfant.
Bon courage .